

# DÉCLARATION DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES POUR LES COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS



(Code électoral, articles L.263 à L.267)

# Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative en page 3)			
Élection dans la commune de :			
Département ou Collectivité :			
Titre de la liste :			
1. IDENTITÉ			
Nom de naissance :			
Prénom(s):			
Nom figurant sur le bulletin de vote <sup>(1)</sup> :			
Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote (2) :			
Né(e) le : à (commune) :			
Département : ou Collectivité d'Outre-mer : ou Pays :			
Nationalite:			
2. SITUATION			
Profession <sup>(3)</sup> :			
Catégorie socio-professionnelle :			
Êtes-vous actuellement conseiller municipal? oui unon unon unon unon unon unon unon			
Étiquette politique déclarée du candidat <sup>(4)</sup> :			
Etiquette pontique decidiree du candidat .			
3. COORDONNÉES			
Adresse:			
N° ( <i>bis, ter</i> ) Type de voie Nom de la voie			
Étage, escalier, appartement – Immeuble, bâtiment. Lieu-dit, Boîte postale			
Code postal : Commune :			
Pays (si hors France) :			
Téléphone (recommandé) : / / /			
Courriel (recommandé) :			
4. CONSENTEMENT			
Déclare vouloir déposer ma candidature aux élections municipales   communautaires   de la commune dont le nom figure en tête de la présente déclaration.			
Ma position dans cette/ces liste(s) figure sur le(s) document(s) joint(s) par le candidat tête de liste regroupant			
par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.			
Confie à, en tant que candidat tête de liste, le soin de faire toutes les déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.			

 <sup>(1)</sup> Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.
 (2) Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.
 (3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

<sup>(4)</sup> Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette ».

Je reconnais avoir été informé(e):

- 1. qu'en application des articles 6-III et 31-II de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés, autorisés sous les appellations « Application Élections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 ;
- 2. que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du l de l'article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr);
- 3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

Chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par (indication des nom et prénom(s) du candidat tête de liste). »

1	1 1	1	
DATE : L			SIGNATURE :

# **NOTICE EXPLICATIVE**

## Recommandations générales

Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veillez à écrire en lettres majuscules de façon lisible.

L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que la préfecture puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

En **Nouvelle-Calédonie**, ce formulaire est à remplir par tous les candidats de la liste, y compris dans les communes de moins de 1 000 habitants en raison du scrutin de liste s'appliquant dans ces communes.

En **Polynésie française**, ce formulaire ne s'applique pas aux communes de 1 000 habitants et plus composées de communes associées.

#### Documents à fournir

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre au formulaire de déclaration les documents suivants :

### 1. Un justificatif d'identité

- 2. Si vous avez la qualité d'électeur dans la commune où vous êtes candidat (1 document) :
  - soit une attestation d'inscription sur la liste électorale de la commune dans laquelle vous vous présentez, délivrée dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature;
  - soit une copie de la décision de justice ordonnant votre inscription (l'original doit être présenté) sur la liste électorale de cette commune.
- 3. Si vous avez la qualité d'électeur dans une autre commune que celle où vous êtes candidat (2 documents) :
  - 3.1. Un document de nature à prouver votre qualité d'électeur : l'un des deux documents visés au 2.
  - 3.2. Un document de nature à prouver votre attache avec la commune dans laquelle vous vous présentez :
    - soit un avis d'imposition ou un extrait de rôle, délivré par le comptable du Trésor chargé du recouvrement, qui établit que vous êtes inscrit personnellement au rôle des contributions directes de la commune où vous vous présentez à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'élection;
    - soit une attestation du directeur départemental, ou, le cas échéant, régional des finances publiques établissant que vous justifiez, au vu notamment des rôles de l'année précédant celle de l'élection et des éléments que vous produisez, et sous réserve d'une modification de votre situation dont l'autorité compétente n'aurait pas eu connaissance, que vous deviez être inscrit au rôle des contributions directes dans la commune où vous vous présentez à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'élection;
    - soit la copie d'un acte notarié établissant que vous êtes devenu dans l'année précédant celle de l'élection propriétaire d'un immeuble dans cette commune, ou d'un acte (notarié ou sous seing privé) enregistré au cours de la même année établissant que vous êtes devenu locataire d'un immeuble d'habitation dans cette commune.
- 4. Si vous n'êtes pas inscrit sur une liste électorale (3 documents) :
  - 4.1. Les deux documents de nature à prouver votre qualité d'électeur :
    - 4.1.1. Un certificat de nationalité ou un passeport ou une carte nationale d'identité en cours de validité pour prouver votre nationalité.
    - 4.1.2. Un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de **trois mois** pour établir que vous disposez de vos droits civils et politiques.
  - 4.2. Un document de nature à prouver votre attache avec la commune dans laquelle vous vous présentez : l'un des trois documents visés au 3.2.

Si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, vous devez également joindre une déclaration certifiant que vous n'êtes pas déchu du droit d'éligibilité dans l'État dont vous avez la nationalité. Par ailleurs, dans cette hypothèse, il convient de considérer que l'inscription sur une liste électorale est une inscription sur une liste électorale complémentaire à l'élection municipale.

# NOMENCLATURE DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES POUR LE RÉPERTOIRE NATIONAL DES ÉLUS ET LES CANDIDATURES

CODE	LIBELLÉ
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires
84	Élèves, étudiants
85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)